



# Un faux procès, de vrais objectifs de sensibilisation

Dans le cadre de la sensibilisation au droit et de prévention de la délinquance du point d'accès au droit, des collégiens de Leï Garrus et Matisse ont assisté à un procès pas comme les autres

Un procès pénal interactif s'est déroulé au Pôle culturel. Le parquet de Draguignan, la protection judiciaire de la jeunesse et la brigade de prévention de la délinquance juvénile de Bandol ont participé à l'opération. Après un travail en classe sur les termes juridiques, cette brigade et les éducateurs de la PJJ sont intervenus auprès des élèves afin de leur expliquer l'ensemble du processus de l'interpellation après un comportement délinquant jusqu'à l'après-condamnation avec la mise en place des sanctions.

## Deux élèves acteurs

Maé Pigale et Pauline Garabedian, sélectionnées pour leurs nombreuses années de théâtre et leur aisance en improvisation, ont joué les rôles de victime et agresseur accompagnées de leurs parents joués par des professeurs, le directeur du collège Leï Garrus et encadrées, comme dans un vrai procès par de réels avocats, éducateurs, procureur, as-



La scène transformée en tribunal et les professionnels du droit en tenue ont donné un réalisme parfait à la situation. (Photos B. G.-C.)

sesseurs, greffier, pour une audience présidée par le juge Olivier Lambert.

Si le scénario était connu, aucun jugement prédéfini n'était fixé.

Comme dans la vie, ils avaient une petite idée du résultat, mais le comportement de la présumée innocente, rappelle son avocate, peut tout changer. Les actrices

Impressionnées par les costumes des intervenants professionnels ont fait preuve d'aisance et ont apprécié leur rôle.

« Ces procès fictifs respectent tou-

tes les règles de la justice française en mobilisant les véritables acteurs du droit a rappelé Sébastien Bourlin, représentant le Département. Ils sensibilisent la jeunesse, cette année sur le harcèlement et la toxicomanie puisque la prévenue « était » en récidive pour consommation de stupéfiants, arrêtée pour harcèlement moral et violences aggravées sur une camarade. »

## Lourde sanction

Selon les actrices, les perturbateurs du collège ont pris conscience de la gravité de leurs gestes en entendant la sanction donnée : 3 mois de prison avec sursis, 18 mois de mise à l'épreuve, une amende symbolique et des obligations de soins pour l'addiction, de formation professionnelle et une réintégration au CER. Ces procès permettent aussi de libérer la parole des victimes et présentent les acteurs du droit. A l'issue du procès, de nombreuses questions sur certains métiers ont été posées.

B.G.-C



Sous l'œil de la victime, sa mère et son avocate, la prévenue a été assistée de son avocate, de ses parents et des éducateurs qui l'ont cotoyée.



Au centre le juge, en réalité président du tribunal d'instance de Toulon s'est adapté à l'impertinence jouée par la prévenue.



Maé dans le rôle de Cassandre la victime et Pauline dans le rôle d'Appoline l'auteur des faits.